(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** — DGFiP N° 2052 2023

CERTIFIE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PERARD — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	561 449	FB	9 000	FC	570 449	
	Production vendue biens *	FD	7 734 336	FE	4 599 581	FF	12 333 917	
	Production vendue services *	FG	206 873	FH	14 070	FI	220 943	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 502 659	FK	4 622 651	FL	13 125 310	
	Production stockée*					FM	(1 100 061)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	59 276	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	49 472	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 327	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	12 141 325	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	513 861	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	37 349	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 092 393	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(107 409)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 913 778	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	72 294	
	Salaires et traitements*					FY	2 004 499	
	Charges sociales (10)					FZ	613 047	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	407 740	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	14 414	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	508 048	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	11 070 018	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 071 307	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	17 390	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	58	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	142	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	17 591	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	17 597	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	17 597	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 071 300	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise : SAS PERARD — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	12 983
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	70 203
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	83 187
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	61 127
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	61 127
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	22 060
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	218 293
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	12 242 104
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	11 367 036
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	875 068

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	16 876
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	17 390
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	44 922
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	503 070
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9 ; Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N – Charges exceptionnelles	Exercice N – Produits exceptionnels
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	61 127	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		12 983
Subventions d'investissement virées au résultat		70 203

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N – Charges antérieures	Exercice N – Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

CERTIFIE CONFORME

Désignation de l'entreprise : SAS PERARD — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : Zone de Baleycourt 55100 VERDUN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 9 9 3 6 3 0 9 0 0 0 2 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/08/2023

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	74 676	AG 59 287	15 389
		Fonds commercial (1)	AH	390 000	AI	390 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP	22 317	AQ 17 836	4 481
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 329 858	AS 1 351 986	977 871
		Autres immobilisations corporelles	AT	724 449	AU 491 283	233 166
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	20 400	CV	20 400
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF	4 856	BG	4 856
		Autres immobilisations financières*	BH	5 432	BI	5 432
		TOTAL (II)	BJ	3 571 991	BK 1 920 392	1 651 598
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	634 789	BM	634 789
		En cours de production de biens	BN	549 209	BO	549 209
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	102 336	BU 8 418	93 917
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 939 809	BY 25 910	2 913 899
		Autres créances (3)	BZ	1 201 012	CA	1 201 012
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	540 194	CG	540 194
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	38 633	CI	38 633
		TOTAL (III)	CJ	6 005 984	CK 34 329	5 971 655
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 577 976	1A 1 954 722	7 623 254

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 3 849 — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PERARD — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 846 546)	DA	846 546
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	84 654
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 511 419
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	875 068
	Subventions d'investissement	DJ	206 388
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	4 524 076
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 125 088
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	168 250
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	238 546
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 072 316
	Dettes fiscales et sociales	DY	493 768
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 208
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	3 099 178
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 623 254

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 049 038
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

PERARD
Société par actions simplifiée
au capital de 846 546 euros
Siège social : Avenue de l'Europe
ZI de BALEYCOURT, 55100 VERDUN
409 936 309 RCS BAR LE DUC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 août 2023** s'élevant à 875 068,20 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	875 068,20 euros
A titre de dividendes **Soit 0,35 euros par action**	**300 000,00 euros**
Le solde	575 068,20 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 3 086 487,22 euros.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 août 2023** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 27 570,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 août 2023** non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 272 430,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2020 :
200 000,00 euros, soit 0,24 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2021 :
100 000,00 euros, soit 0,12 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0,00 euros

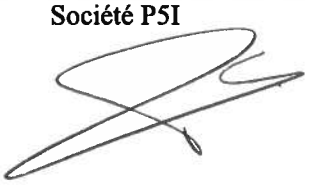
Exercice clos le 31 août 2022 :
200 000,00 euros, soit 0,24 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 500,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 184 500,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 février 2024

Cette résolution est
par voix ayant voté pour, voix ayant voté contre et voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
La Présidente

Société P5I



ALEXANDRE FELTEN

SAS PERARD

ZI DE BALEYCOURT
AVENUE DE L'EUROPE
55100 VERDUN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 août 2023

Aux associés,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision ordinaire de l'assemblée générale en date du 26 juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS PERARD relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre société, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ont bien été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société[1] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz
Le 14 février 2024



Règles et méthodes comptables

CERTIFIE CONFORME

Désignation de la société : **SAS PERARD**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/08/2023** , dont le total est de **7 623 254 euros**
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant **un bénéfice de 875 068 euros.**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/10/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,75 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : Table INSEE 2016-2018

Le montant couvert par un contrat d'assurance est de 14 879 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	390 000			390 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	56 736	17 941		74 677
Immobilisations incorporelles	**446 736**	**17 941**		**464 677**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	22 318			22 318
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 311 809	18 049		2 329 858
- Installations générales, agencements aménagements divers	148 766			148 766
- Matériel de transport	224 153	165 333		389 486
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	160 780	25 418		186 198
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**2 867 825**	**208 801**		**3 076 625**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	20 400			20 400
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 433	4 857		10 290
Immobilisations financières	**25 833**	**4 857**		**30 690**
ACTIF IMMOBILISE	**3 340 393**	**231 599**		**3 571 992**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	17 941	208 801	4 857	231 599
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**17 941**	**208 801**	**4 857**	**231 599**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2023
Éléments achetés	390 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**390 000**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL 2IPE 55120 LAVOYE	40 000	424 240	51,00	116 359
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	20 400	20 400			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	50 976	8 311		59 287
Immobilisations incorporelles	**50 976**	**8 311**		**59 287**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	16 155	1 681		17 836
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 031 211	320 776		1 351 986
- Installations générales, agencements aménagements divers	135 809	5 173		140 982
- Matériel de transport	129 659	62 332		191 991
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	148 843	9 468		158 311
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**1 461 676**	**399 430**		**1 861 106**
ACTIF IMMOBILISE	**1 512 653**	**407 740**		**1 920 393**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 189 745 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4 857	3 849	1 008
Autres	5 433		5 433
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 939 810	2 939 810	
Autres	1 201 012	1 201 012	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	38 633	38 633	
Total	**4 189 745**	**4 183 304**	**6 441**
Prêts accordés en cours d'exercice	8 600		
Prêts récupérés en cours d'exercice	3 744		

Produits à recevoir

	Montant
FOURNIS. RRR A OBTENIR	2 277
PERSONNEL - PRODUITS À RECEVOIR	2 596
REMBT SOCIAUX A RECEVOIR	1 005
Total	**5 879**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 846 546,00 euros décomposé en 846 546 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 860 632 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à plus de 1 an à l'origine	1 125 089	313 496	733 295	78 298
Emprunts et dettes financières divers (*)	166 668	166 668		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 072 316	1 072 316		
Dettes fiscales et sociales	493 769	493 769		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	2 790	2 790		
Total	**2 860 632**	**2 049 039**	**733 295**	**78 298**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	321 100			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	320 008			
(**) Dont envers les associés	1 582			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 582 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS. FACT. NON PARVENUE	346 176
INT. COURUS/EMPRUNTS	1 727
CONGES A PAYER	113 585
AUTRES CHARG. PERS. A PAYER	56 750
CHARGES SOCIALES/CP	41 539
CHARGES SOCIALES S/ CHARGES À PAYER	7 158
ETAT AUTRES CH. A PAYER	11 821
PROV. TAXE APPRENTISSAGE	1 126
Total	**579 881**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST. D AVANCE	38 633		
Total	**38 633**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	7 686 352	4 599 581	12 285 933
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	47 984		47 984
Travaux	563		563
Etudes			
Prestations de services	20 095	70	20 165
Ventes de marchandises	561 450	9 000	570 450
Produits des activités annexes	186 216	14 000	200 216
TOTAL	8 502 659	4 622 652	13 125 311

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 8 240 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			**51 827**		**51 827**
Cumul exercices antérieurs			36 402		36 402
Dotations de l'exercice			7 404		7 404
Amortissements			**43 806**		**43 806**
Cumul exercices antérieurs			38 069		38 069
Exercice			7 743		7 743
Redevances payées			**45 812**		**45 812**
A un an au plus			7 743		7 743
A plus d'un an et cinq ans au plus			645		645
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			**8 388**		**8 388**
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			518		518
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			**518**		**518**
Montant pris en charge dans l'exercice			**16 876**		**16 876**

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 104 505 euros.

Le montant couvert par un contrat d'assurance est de 14 879 €.